



Amende majorée feu rouge

Par Visiteur

Bonjour ,

Je vous contacte pour avoir votre opinion et quelques conseils , je vais vous relater brièvement les faits qui remontent à Novembre 2006.

Mon fils Thomas de vingt ans , s'est fait arrêté et verbalisé par la BAC à LILLE le 1 Novembre 2007 à 1 h 30 du matin, les deux policiers étaient en civil en voiture banalisée.

Mon fils a passé un feu clignotant ou rouge , ils l'ont suivi avec girophare et arrêté en le braquant de leurs armes de poing aux deux vitres avants. Ensuite un lui a tordu le bras , l'autre l'a menotté , ils ont fouillé le véhicule à la

recherche de drogue , l'on conduit au commissariat de LILLE en chemise , on ne lui a pas laissé prendre son blouson et son téléphone portable qui sont restés dans son véhicule.

Après lui avoir dressé quatre procès verbaux , feu grillé ; 0,35 g d'alcool dans le sang ; vitesse jugée excessive , et non présentation de carte grise , soit trois à 90 euros et un à 35 euros , ils l'ont remis à la

rue en chemise ! . Mon fils a du rejoindre à pied le logement d'un ami , qui la reconduil a repris sa voiture dans la matinée.

Dés que mon fils m'a fait parvenir les PV , je les ai réglés par quatre chèques et j'ai jointe une lettre au nom du commissaire lui demandant quelques explications car mon fils était traumatisé d'avoir été traité

comme un délinquant , je vous ai passé les détails , mais cela me fait encore froid dans le dos , quand on braque une arme de service d'emblée sur quelqu'un comme vous et moi , on n'est plus loin de la bavure

ou l'on n 'explique pas le coup de feu mortel !

Je n'ai jamais reçu de réponse , mais je viens de recevoir trois majorations à 375 euros et une à 75 euros , moi qui disais au commissaire que ses hommes n'avaient pas fait preuve d'indulgence envers un jeune

étudiant . Il va déjà perdre sans aucun doute ses six points et son permis !

J'ai donc téléphoné au commissariat , ou l'on m'a répondu qu'il était possible que ces chèques soient encore au commissariat et non encaissés , car entre l'envoi de mes chèques et maintenant le commissariat a

changé d'adresse , il est maintenant flambant neuf !

Voilà la situation , ils égarent les chèques peut être dans le déménagement et je me trouve avec une belle ardoise.

Il ne me reste plus qu'a contester en renvoyant les originaux des P V majorées dans l'immédiat ?

Dans l'attente de votre réponse , je vous prie de recevoir , mes respectueuses salutations.

Par Visiteur

Bonjour.

Je comprends que la situation est très difficile mais malheureusement, il n'y a pas grand chose à faire pour votre fils.

S'agissant des amendes majorées, je vous conseille effectivement de contester les amendes , non pas au commissariat mais directement auprès de l'officier du ministère public, qui est rattaché auprès du tribunal de police.

Cordialement.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à me les poser.

Par Visiteur

Bonjour,

Avez-vous un modèle de lettre , je crois qu'il faut demandé audience au tribunal de police en cas de refus de OMP de revenir à des amendes minorées ?

cdlt

FM

Par Visiteur

Bonjour.

Il n'y a pas, à ma connaissance, de modèle de lettre en la matière.

Pour une contestation, il faut que vous expliquiez clairement les faits et que vous précisiez votre demande.

Si l'OMP refuse, en principe, c'est lui qui saisit directement le tribunal de police. Aussi, vous n'avez aucune formalité à accomplir.

Cordialement.